

200 hectares de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles et naturelles de Salles la Source, Muret-le-Château et Rodelle,

les associations disent non !

Communiqué des associations et collectifs aveyronnais, le 23 novembre 2020



Par le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal
la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron
la Confédération Paysanne de l'Aveyron
le Comité Causse Comtal association agréée protection de l'environnement
Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, association agréée protection de l'environnement
APABA les bios en Aveyron (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron)
France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Solidaires 12
Canopée
Biodiva
Les Jeudis en Questions
Les Ateliers du Geste
Ranimons la cascade !
Nature et Progrès Aveyron
Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels
MAN Aveyron (Mouvement pour une Alternative Non-violente)
Avenir Causse Comtal, membre de CO-27-XII-Environnement
Délégation de Rodez de Sites et Monuments
Collectif CO-27-XII Environnement
Université Rurale du sud Aveyron
Association Plateau survolté

Nous, collectifs et associations, dont certaines sont agréées pour la protection de l'environnement du département de l'Aveyron et siègent dans diverses commissions et comités de pilotage départementaux dont la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), nous nous interrogeons quant à plusieurs projets de parcs photovoltaïques géants au sol qui s'ils se concrétisaient, couvriraient plusieurs centaines d'hectares : près de 400 terrains de foot !

Les promoteurs (Akuo, JPee, Voltalia) qui n'ont pas d'expérience agricole en milieu karstique démarchent depuis des années le Causse Comtal, en quête d'hectares en milieu agricole pour des projets photovoltaïques au sol car ils sont plus rentables que sur les toitures. Sur le Causse Comtal ils ont jeté leur dévolu sur les zones de : Cadayrac, le lieu-dit Mont Aubert et les terres en face de la Tour de La Vayssière de l'autre côté de la D 27, hors Natura 2000 mais classées en zone ZNIEFF II et pour certaines en zone ZNIEFF I (Zones Naturelles d'Intérêts Écologique Faunistique et Floristique). Les communes concernées sont Salles-La-Source, Muret-le-Château et Rodelle.

Les arguments invoqués par les porteurs de ces projets pour justifier la création de ces parcs sont peu crédibles : installation de jeunes agriculteurs, réduction de la sécheresse et développement de l'élevage ou de cultures sous les panneaux.

Nous défendons l'intégrité du Causse Comtal dont la richesse patrimoniale et de biodiversité est inestimable, fort bien connue dans les milieux avisés mais encore trop peu connue du grand public. A titre d'exemple Salles-La-Source et Rodelle, deux des communes impactées par ces projets, sont les communes les plus riches de France en dolmens et mégalithes.

La Charte Paysagère "Dourdou Causse et Rougier" engage tous les élus et explique que la route départementale 27 allant de Curlande, Bezannes à Marcillac Vallon, suit un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux et paysage caractéristique de Causse. Selon cette Charte il convient de "conserver la qualité paysagère le long de ces itinéraires en menant une réflexion et une action concertée intercommunale". Le paysage sera irrémédiablement abîmé pour des décennies par ces projets qui se verront le long de l'antique route D27.

De même La Ligue pour la Protection des Oiseaux a recensé en 2020 plus de 55 espèces d'oiseaux présentes sur les sites concernés.

Dans son ensemble le Causse Comtal présente une grande richesse faunistique et floristique avec la présence, sur ces sites en particulier, de très nombreuses espèces protégées par les directives nationales et européennes (quelques exemples : les divers Rhinolophes, l'Oedicnème criard, la Pie-grièche, l'alouette lulu, la Huppe fasciée...le Lézard vert, la Coronelle lisse...l'Azuré du serpolet, la Rosalie des Alpes...le Sénéçon de Rodez, la Sabline des chaumes, les orchidées...etc...)

Or le recul est encore très faible concernant les impacts à long terme pour la biodiversité de ces installations. Les premières études notent une « modification des cortèges d'espèces » pour les habitats fortement transformés. Et plusieurs études scientifiques ont montré que ces parcs photovoltaïques pouvaient former un micro-climat avec des changements de température susceptibles d'influencer l'environnement proche.

Par ailleurs nous apprenons que Mr le Député Mazars et Mr Jacques Molières, président de la Chambre d'Agriculture s'opposent à de tels projets. Lors d'une réunion publique tenue en août 2019 à Rullac, Mr Jacques Molière a souligné que les parcs au sol ne devaient pas s'implanter sur des terres agricoles. Madame Wargon, alors Secrétaire d'État à l'Écologie a confirmé cette règle.

Nous ne sommes pas opposés au photovoltaïque. Nous pensons que ce dernier doit être réservé à des surfaces déclassées telles des anciennes mines, carrières (surface déclassée de la carrière de Puech Hiver dont disposera en 2023 la commune de Salles la Source), zones industrielles et commerciales, délaissés de routes ou d'autoroutes, et ne pas s'installer sur des zones agricoles et naturelles y compris celles qui sont présentées à tort comme improductives, car ce sont en ces lieux que les spots de biodiversité sont les plus importants.

L'ADEME confirme notre position, et dans son rapport de 2019 sur le sujet, précise qu'il existe au niveau national 18000 sites propices et hors terres agricoles pour couvrir les besoins solaires au delà

des objectifs fixés par l'Etat. L'ADEME explique que "les modèles en toiture doivent être privilégiés, pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable".

Il est donc plutôt plus que nécessaire de travailler sur des inventaires de surfaces vraiment éligibles au solaire et urgent de réduire notre consommation électrique.

Nous demandons qu'une consultation publique se tienne dans les communes concernées et appelons les élus à leurs responsabilités afin de ne pas vendre le Causse Comtal à des intérêts financiers privés qui utilisent de faux arguments sur la transition énergétique.

Et réciproquement nous appelons les citoyens à s'emparer de la question de l'avenir du Causse Comtal en demandant des comptes à leurs élus.

Par le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal
la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron
la Confédération Paysanne de l'Aveyron
le Comité Causse Comtal association agréée protection de l'environnement
Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, association agréée protection de l'environnement
APABA les bios en Aveyron (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron)
France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Solidaires 12
Canopée
Biodiva
Les Jeudis en Questions
Les Ateliers du Geste
Ranimons la cascade !
Nature et Progrès Aveyron
Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels
MAN Aveyron (Mouvement pour une Alternative Non-violente)
Avenir Causse Comtal, membre de CO-27-XII-Environnement
Délégation de Rodez de Sites et Monuments
Collectif CO-27-XII Environnement
Université Rurale du sud Aveyron
Association Plateau survolté